

COMMUNE D'ACLENS

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

Préavis n°05 / 2023

**Vente d'une partie du DP 1066
pour le compte de Roterem Management SA**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité sollicite l'accord du Conseil Général pour vendre une portion du DP 1066 à Roterem Management SA qui se porte acquéreur.

1. Préambule

Monsieur Olivier Frossard, représentant de l'entreprise Roterem Management SA / Satori SA a sollicité de la part de la commune d'Aclens, la possibilité d'acheter une partie du DP 1066, sis en prolongement de la parcelle RF n°762, propriété de requérant. Il s'agit d'une surface de 270 m².

Il a été décidé que ce projet de vente allait dans un premier temps être soumis à l'approbation du Conseil général avant d'être soumis à l'enquête publique dans un second temps, sous réserve de l'acceptation de ce préavis.

2. Situation

Afin d'améliorer les flux de camions et de faciliter les manœuvres des camions sur le site de l'entreprise Roterem Management SA / Satori SA, sise au chemin du Coteau 29, des travaux sur le DP 1066 sont requis. Il s'agit notamment d'élargir la chaussée dans le virage situé entre les parcelles 392 et 672.

La portion du DP 1066 comprise dans le carrefour des parcelles 408 et 392, et l'entreprise Roterem Management SA / Satori SA, ne dessert que la parcelle de cette entreprise, et n'est destinée qu'à l'accès et aux opérations de cette dernière. De ce fait, il apparaît cohérent de vendre cette portion à Roterem Management SA / Satori SA, qui pourrait, en cas d'acquisition, conduire les modifications et l'entretien de cette portion qu'elle jugera nécessaires.

Pour la commune d'Aclens, il n'apparaît pas judicieux d'investir sur cette portion de DP à l'avantage d'une entreprise privée, alors que la vente permet à cette dernière d'améliorer et de pérenniser son activité, ce que soutient la Municipalité.

La portion de DP concernée par la vente, s'étend sur une surface de 270 m².

La conduite d'eau potable en direction du village, ainsi qu'une conduite d'eaux usées de l'AIEV, sont situées sous la portion du DP 1066 qui fait l'objet de ce préavis. Les servitudes adéquates seront établies dans le cadre de la vente. Il faut également signaler qu'à moyen-terme, la conduite d'eau potable n'empruntera plus ce tracé, puisqu'une liaison est prévue entre la conduite actuelle sous le DP 1066, et le DP 1065, en contrebas de la parcelle 426.

3. Prix de vente

Après négociation, la Municipalité et la société Roterem Management SA / Satori SA ont convenu d'un prix de CHF 50'000, soit CHF 185.20/m².

Les frais d'achat, d'établissement de servitudes et de mise à l'enquête étant à la charge des acheteurs.

4. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'ACLENS décide :

- Vu le préavis municipal No 05/2023 ;
- Oui le rapport de la commission des finances

Décide

- d'autoriser la Municipalité à vendre 270 m² du DP n°1066 au prix de CHF 50'000.00 à l'entreprise Roterem Management SA / Satori SA ;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Adopté par la Municipalité en séance du 17.07.2023

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Sylvie Ciana



La Secrétaire

Maryline Riedo

Annexes : plans

